



Information et Conseil
Energie Eau Consommation

Bâtiments performants - Bâtiment Basse Consommation BBC -

Mise à jour le 07/12/2010

La consommation d'énergie liée à l'utilisation et à l'exploitation des bâtiments représente aujourd'hui 43 % de la consommation française et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Cette consommation ne cesse de croître et ce secteur est la principale cible des politiques de maîtrise des consommations d'énergie. Les logements BBC consomment 2 fois moins d'énergie qu'un logement réglementaire actuel. Ils garantissent des charges réduites à long terme, dans un contexte où le coût de l'énergie est largement imprévisible. Cette fiche explique ce qu'est le label BBC, comment faire certifier son logement et les aides disponibles pour ce type de projet.

1. BBC et label Haute Performance Energétique

Le label « Haute performance énergétique » a été fixé par l'arrêté du 27 juillet 2006 (mis à jour dans l'arrêté du 3 mai 2007), dans le cadre de la politique d'économie d'énergie et de la protection de l'environnement définie par les pouvoirs publics.

Plusieurs mentions ont ainsi été créées :

- la mention **Haute Performance Énergétique HPE** : consommation énergétique conventionnelle inférieure de 10 % par rapport à la RT 2005 ;
- la mention **Très Haute Performance Énergétique THPE** : consommation énergétique conventionnelle inférieure de 20 % par rapport à la RT 2005 ;
- les mentions **HPE Energies renouvelables** et **THPE Energies renouvelables** : consommation énergétique conventionnelle respectivement inférieure de 10% et 30% aux consommations de référence et dont les consommations de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ECS sont assurées par une production par énergie renouvelable ;
- la mention **Bâtiment basse consommation BBC** : consommation énergétique primaire conventionnelle comprise entre 40 et 75 kWh/m²/an (chauffage, ECS, éclairage, ventilation, auxiliaires).

Le référentiel BBC a été mis au point par l'association Effinergie, association à but non lucratif ayant pour objectif la promotion des constructions à basse énergie. Ses membres fondateurs sont des professionnels du bâtiment (CSTB), de la finance (Caisse des dépôts et Banque Populaire), de la formation (CEFIM), des associations régionales de promotion de la maîtrise de l'énergie (AJENA, RAEE), le collectif Isolons la Terre, mais aussi des régions (Franche-Comté, Alsace et Languedoc-Roussillon). La marque Effinergie® peut être attribuée aux certificateurs de la mention BBC.

Pour plus d'informations : www.effinergie.org



2. Faire certifier son logement BBC

Le tableau suivant regroupe les spécificités de chaque label proposant le niveau de performance thermique BBC 2005 :

- obligation ou pas de faire appel à un constructeur / promoteur agréé ;

- type de projet ;
- niveau de performance thermique possible ;
- présence ou non de critères environnementaux.

Certificateur	Marque de certification	Constructeur agréé ou promoteur nécessaire	Maison individuelle			Logement collectif	Bâtiment tertiaire	Niveau de performance thermique					Critères de qualité environnementale (2)
			Secteur diffus MO particulier	secteur diffus autres MO	Secteur groupé			RT 2005	HPE	HPE EnR	THPE	THPE EnR	
Céquami	NF Maison individuelle												
	NF Maison individuelle Démarche HQE												
Cerqual	Qualitel												
	Habitat et Environnement												
	NF Logement												
	NF Logement Démarche HQE												
Certivéa	NF Bâtiments tertiaires Démarche HQE												
Promotelec	Label Performance												

	A minima
	Optionnel

(1) Le label BBC peut être associé à la marque Effinergie®. Dans ce cas, une mesure d'étanchéité à l'air est exigée.

(2) Attention, les critères de qualité environnementale ne sont pas uniformes, il existe des disparités importantes entre les référentiels et/ou les projets.

Pour les coordonnées des certificateurs, voir la fiche « Certifications, marques et labels ».

3. Financements pour un projet BBC

Pour ce type de projet, il est possible d'obtenir des financements spécifiques (en plus des subventions ou crédit d'impôt sur les énergies renouvelables et équipements économes) :

- exonération de taxe foncière pendant 5 ans (l'exonération porte sur la part de la commune) pour les projets BBC ;
- bonification du coefficient d'occupation des sols de 20% pour les projets THPE EnR et BBC ;
- crédit d'impôt sur intérêts d'emprunt de 40% pendant 7 ans pour les projets BBC ;
- 20000€ supplémentaires empruntables à taux zéro en cas d'éligibilité au PTZ à l'acquisition pour les projets BBC (en attente de décret d'application).

Il existe également des appels à projets régionaux. En Rhône-Alpes, il s'agit de l'appel à projets régional "bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique" qui s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics ou privés excepté les particuliers.

4. Questions fréquentes sur les bâtiments BBC et HQE

Je fais appel à un constructeur qui n'est pas spécialisé dans les maisons performantes. Puis-je lui proposer des modifications pour avoir une maison HPE, THPE, BBC... ? Comment faire valider la performance de la maison ?

Pour proposer des modifications, il faut faire appel à un bureau d'études qui réalisera les calculs de performance du bâtiment. Ensuite, la performance devra être validée officiellement par les certificateurs du label que vous souhaitez obtenir, à condition qu'ils n'exigent pas le passage par un constructeur agréé.

Je souhaite réaliser une maison en auto-construction. Comment faire les calculs, comment valider le projet en mairie pour avoir l'augmentation du COS ?

Si le projet répond aux critères exigés pour ouvrir droit à la bonification de COS, vous devez fournir un engagement d'installer les équipements prévus et passer par un professionnel agréé pour délivrer un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) qui attestera de la performance du logement.

HPE, THPE, BBC... cela correspond à quelle lettre sur le DPE ?

Voici les correspondances des classes du diagnostic de performance énergétique avec les différents labels :

Classe	Consommation (kWh _{EP} /m ² /an)	RT 2005	HPE	THPE	BBC	Minergie PassivHaus
A	≤ 50					
B	51 à 90					
C	91 à 150					
D	151 à 230					
E	231 à 330					
F	331 à 450					
G	> 450					

Comme vous pouvez le constater, un niveau de performance ne correspond pas forcément à une seule classe énergétique sur un DPE. Tout dépend du label, de la zone géographique ou de l'altitude, de l'énergie choisie pour le chauffage...

Partenaires financiers



Rhône-Alpes Région

